



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-03-16

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Avenant N°1 à la convention de partenariat avec madame Michèle BENOIT-TONCINI - Exposition de peintures de Louis TONCINI à l'espace d'Ornano – Musée Gallo-Romain – Mise à disposition de 10 livres-photos supplémentaires.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la décision DMSC n° 2023-02-11 et la convention en date du 16 février 2023 ayant pour objet de définir les modalités de réalisation pour l'exposition de peintures de Louis TONCINI ayant lieu à l'Espace d'Ornano – Musée Gallo-Romain du samedi 4 mars 2023 au samedi 29 avril 2023 inclus.

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer les conditions de dépôt-vente de **10 livres-photos supplémentaires** répartis comme suit :

- « **Louis TONCINI le maître de Rive-Neuve** » Prix de vente 45 €/unité
Une commission de 5 % sera facturée au dépositaire.

ARTICLE 2 : Les dépenses et recettes seront inscrites au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Michèle BENOIT-TONCINI.

Fait à Sisteron, 15 mars 2023

Le Maire,
Daniel SPAGNOU